

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

# ENGAGEMENTS

des candidats à la mairie de Laval





**Avant d'aller aux urnes, le Regroupement des Organismes de Promotion des Personnes Handicapées de Laval a voulu connaître le plan d'action des candidats et candidates en matière d'accessibilité universelle.**

## DES DEMANDES COMMUNES

En décembre 2016, une trentaine d'organismes membres du ROPPHL se sont réunis à l'occasion du Forum « La Grande Concertation, ensemble pour l'intégration des personnes handicapées de Laval » afin de définir les objectifs stratégiques en défense collective du ROPPHL 2017-2020.

Cette rencontre a permis de poser les assises d'une plateforme regroupant les demandes communes en accessibilité universelle.

Intitulée « Visez l'accessibilité universelle », la plateforme s'articule autour des quatre axes de l'accessibilité universelle, à savoir : l'architecture et l'urbanisme, les programmes, services et emplois, les communications et la formation, sensibilisation. Ces demandes proposent des actions concrètes afin d'améliorer la vie de tous les citoyens lavallois. En résumé, la plateforme met de l'avant les actions suivantes :

- Que la Ville de Laval mette en place les conditions favorables au développement de l'accessibilité universelle;
- Que la Ville de Laval garantisse la continuité de la chaîne de l'accessibilité;
- Que la Ville de Laval s'assure de la formation et de la sensibilisation de l'ensemble de son - personnel, afin de répondre aux besoins de tous les citoyens.

## VISEZ ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE !

Durant la campagne électorale, le ROPPHL a interpellé par courrier les 5 principaux partis politiques en se portant sur la Plateforme de demandes communes du ROPPHL. Cinq questions en lien avec le développement de l'accessibilité universelle à Laval leur ont été adressées. Quatre partis ont transmis leurs réponses dans les délais demandés en transmettant leurs engagements : Parti Laval, Mouvement Lavallois, Avenir Laval et l'Alliance des Conseillers Autonomes.

Finalement, 4 candidats à la mairie ont été conviés à venir commenter leurs engagements à l'occasion d'un *Déjeuner de l'accessibilité*, le mardi 31 octobre 2017 devant les citoyens, membres et partenaires du ROPPHL.

# FAITS SAILLANTS

## des engagements

# 1

## QUELS MOYENS DÉPLOIEREZ-VOUS POUR QUE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SOIT UNE PRIORITÉ À LAVAL ?

### PARTI LAVAL

- Redéfinir la composition du Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité (CCCA)
- Concevoir et mettre en œuvre une Politique d'accessibilité universelle (AU) de Laval
- Inclure des normes d'accessibilité dans les règles de construction
- Créer un poste d'agent responsable d'équité en emploi et de l'AU
- Créer une subvention aux commerçants pour l'accessibilité architecturale
- Consulter les citoyens pour mieux cibler leurs besoins en AU

### MOUVEMENT LAVALLOIS

- Concevoir et mettre en œuvre une Politique d'accessibilité universelle (AU) de Laval
- S'appuyer sur la Politique régionale de développement social, qui inscrit l'accessibilité universelle comme une priorité
- Appuyer la refonte du Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité (CCCA). Ce projet a été présenté à la direction générale de la Ville qui l'a bien accueillie.

### AVENIR LAVAL

- Mettre en place un vrai Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité (CCCA) qui sera l'organe central de la politique d'accessibilité universelle
- Mettre sur place la politique globale d'accessibilité universelle et le programme visant l'intégration des personnes handicapées en terme d'aménagement, de transport collectif, d'habitation, de sport, de loisir et de sécurité publique.
- Consulter les citoyens pour mieux cibler leurs besoins en AU

### ACA

- Mettre les bouchées doubles pour l'accessibilité des lieux publics
- Vérifier avec le Service du contentieux, les possibilités pour inciter les bâtiments privés à être accessibles

# 2

## DANS QUEL DÉLAI PRÉVOYEZ-VOUS ÉLABORER LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE TELLE QUE PRÉCISÉE DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE VILLE DE LAVAL ?

### PARTI LAVAL

- Nous prévoyons réaliser nos engagements à l'intérieur de notre mandat de 4 ans.

### MOUVEMENT LAVALLOIS

- Le fait que cette Politique soit identifiée dans le schéma d'aménagement, nous amène à définir et à faire connaître, dans les premiers mois du prochain mandat, un échéancier qui prévoira à la fois l'élaboration du projet, les consultations sur le projet avec les différents partenaires, les ajustements en fonction des commentaires reçus et enfin, la rédaction du projet final.

### AVENIR LAVAL

- Délai non signifié

### ACA

- Ces critères devraient être en fonction vers Juin 2018 et pleinement opérationnels dans les décisions quotidiennes de l'urbanisme.
- Nous rejoignons ainsi votre recommandation 2.7 de votre Forum de la Grande Concertation de 2016, qui recommandait que ville de Laval, intègre dans sa réglementation d'urbanisme, des normes d'accessibilité universelle applicables à tous les types d'habitation.

# 3

## DE QUELLE MANIÈRE COMPTÉZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE CETTE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

PARTI LAVAL	MOUVEMENT LAVALLOIS	AVENIR LAVAL	ACA
<ul style="list-style-type: none"><li>o Toutes les directions et/ou services devront prendre part à l'évaluation des services rendus en regard de l'accessibilité universelle et mettre l'accent plus particulièrement sur les services:<ul style="list-style-type: none"><li>- Achats et gestion contractuelles</li><li>- Ingénierie</li><li>- Ressources humaines</li><li>- Communications</li><li>- Transports</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>o La Politique doit être élaborée avec des partenaires conjointement avec les services municipaux.</li><li>o S'assurer que la Politique soit portée par les services directement concernés de la Ville de Laval et ce sur l'ensemble des aspects (architecture, urbanisme, programmes, services, emplois, communications, formation et sensibilisation).</li><li>o S'assurer que l'accessibilité universelle soit considérée dans les révisions des réglementations d'urbanisme</li><li>o Mettre au centre des projets de l'OMHL l'accessibilité universelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>o S'assurer d'intégrer adéquatement chaque citoyen de la ville de Laval à travers des politiques, des services et des projets adaptés aux différentes réalités de chacun.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>o Nous ne sommes pas un parti, qui prône l'expansion de la bureaucratie. Plutôt que d'instaurer une politique, nous allons davantage implanter une directive à l'urbanisme pour toutes nouvelles constructions de la Ville, du privé ou autres, ils devront intégrer les critères de l'accessibilité universelle.</li></ul>

# 4

## COMMENT POUVEZ-VOUS GARANTIR L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS TOUTES LES INTERVENTIONS ?

PARTI LAVAL	MOUVEMENT LAVALLOIS	AVENIR LAVAL	ACA
<ul style="list-style-type: none"><li>o Les élus ainsi que les gestionnaires seraient imputables de l'application de la Politique d'accessibilité universelle</li><li>o Former et sensibiliser tous les élus, employés et travailleurs sous-contractants à identifier les obstacles rencontrés par les citoyens ayant une limitation fonctionnelle et définir une ou des solutions afin d'appliquer la Politique d'accessibilité universelle</li><li>o L'agent responsable d'équité en matière d'emploi et de la politique sur l'accessibilité universelle devra s'assurer que chaque service respecte ses engagements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>o Respect du Schéma d'aménagement indiquant que Laval a l'intention «d'intégrer au divers projets le design urbain, les principes d'éco-mobilité et d'accessibilité universelle, qui visent à mettre les citoyens au cœur de la planification, quel que soit leur âge, leur condition physique et leurs modes de déplacement».</li><li>o Suivi de la vision «Urbaine de nature» et de la Planification stratégique 2020 qui visent notamment l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens, particulièrement pour les plus vulnérables.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>o Nous nous engageons à ce que le principe d'accessibilité universelle soit traité au plus haut niveau de notre future administration lavalloise. À notre sens, la problématique de l'accessibilité universelle est transversale à l'ensemble des interventions de la Ville de Laval. Il doit donc avoir un réflexe fort en ce sens. Aucune politique, programme ou service ne peut être élaboré sans être passé sous la loupe de l'accessibilité universelle.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>o Un organisme reconnu, tel que le ROPPHL, aurait et pourrait certainement jouer un rôle de vérificateur des nouveaux édifices à Laval, municipaux ou privés. On sait que des plans sont émis à la Ville dans le processus d'autorisation. Cela serait certainement le bon moment pour valider si l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite est présente et conforme.</li><li>o Développer une approche intégrée dans la réalisation des projets en amont, visant à tenir compte des besoins des personnes handicapées.</li></ul>

# 5

## À QUELLE HAUTEUR VOUS ENGAGEZ-VOUS À BONIFIER LE BUDGET EN ACCESSIBILITÉ EN ATTRIBUANT UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE?

### PARTI LAVAL

- o Budget non spécifié
- o Il est difficile de répondre à cette question, car de nombreuses mesures sont sous la responsabilité de services différents.
- o En intégrant les principes d'accessibilité universelle dès la conception d'un projet, les solutions privilégiées seront simples et esthétiques à des coûts comparables à ceux d'une réalisation traditionnelle.

### MOUVEMENT LAVALLOIS

- o Budget non spécifié
- o En fonction des priorités inscrites dans la Politique d'accessibilité universelle, on sera en mesure de bien évaluer les ressources financières requises et le rythme qu'on pourra adopter

### AVENIR LAVAL

- o Budget non spécifié

### ACA

- o Budget non spécifié
- o Un organisme tel que le ROPPHL, pourrait nous recommander une ou deux personnes qui travailleraient à l'urbanisme à temps plein, et seraient payé par la Ville, bien évidemment.



**ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

# ENGAGEMENTS

des candidats à la mairie de Laval

Ce contenu a été rédigé par 4 partis, en réponse à un courrier qui leur a été envoyé par le Regroupement des Organismes de Promotion des Personnes Handicapées de Laval le 5 octobre 2017 et auquel ils ont répondu avant le 22 octobre 2017.

Ce courrier leur demandait de répondre à 5 questions en matière d'accessibilité universelle. Voici les réponses intégrales des 4 partis politiques:

- Alliance des Conseillers Autonomes
- Avenir Laval
- Mouvement Lavallois
- Parti Laval



**MICHEL TROTTIER**

**Parti Laval**

# 1

## QUELS MOYENS DÉPLOIEREZ-VOUS POUR QUE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SOIT UNE PRIORITÉ À LAVAL ?

Redéfinir la composition du Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité (CCCA) de façon à être plus efficace, proactif, et détenir un pouvoir décisionnel. S'assurer d'être représentatif des diverses limitations fonctionnelles. S'assurer qu'un ou des employés du service de la ville ayant une limitation fonctionnelle siège sur le CCCA ; Concevoir et mettre en oeuvre une Politique d'accessibilité universelle de Laval, en collaboration avec les organismes communautaires concernés et/ou les acteurs reliés de près ou de loin à assurer une bonne qualité de vie aux personnes ayant des limitations fonctionnelles

Développer une stratégie afin de réviser et analyser dans chaque direction et service quel est l'impact direct de leur service sur l'accessibilité universelle ; urbanisme, ingénierie, communication, les programmes, ressources humaines, etc. ; Définir avec les services d'urbanisme (code de bâtiment) la possibilité de modifier les critères exigés pour l'approbation d'un permis de construction, de façon à y inclure les normes d'accessibilité universelle. Par conséquent, les aménagements doivent minimalement se conformer aux normes du Code de construction du Québec et à la réglementation municipale en vigueur ;

Créer un poste d'agent responsable d'équité en matière d'emploi et de la politique sur l'accessibilité universelle ;

Analyser la possibilité de subventionner les commerçants de façon à rendre leurs commerces accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles ;

Mettre en oeuvre une consultation auprès des citoyens Lavallois ayant une limitation fonctionnelle afin de connaître leur besoin économique pour qu'ils continuent de participer activement à la vie de notre ville et y trouve une qualité de vie qui réponde à leurs besoins.

# 2

## DANS QUEL DÉLAI PRÉVOYEZ-VOUS ÉLABORER LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE TELLE QUE PRÉCISÉE DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE VILLE DE LAVAL ?

Notre équipe réunit des personnes qui ont la capacité et la volonté de réaliser des changements. Par conséquent, nous sommes d'avis que la réalisation de la politique d'accessibilité universelle doit passer par plusieurs étapes. Nous prévoyons réaliser nos engagements à l'intérieur de notre mandat de 4 ans.

# 3

## DE QUELLE MANIÈRE COMPTEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE CETTE POLI- TIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

Nous sommes d'avis que toutes les directions et/ou services devront prendre part à l'évaluation des services rendus en regard de l'accessibilité universelle. Nous avons cité quelques exemples ci-dessous afin d'assurer une compréhension universelle et mieux comprendre les actions qui pourraient être requises :

### **Achats et gestion contractuelles**

Instaurer pour chaque service l'obligation de respecter la politique d'accessibilité universelle.

Exemple :

Le service responsable des achats pour les bâtiments municipaux (maintenance ou rénovation) pourrait déjà procéder à standardiser l'achat des matériaux pouvant être utilisés par tous, c'est-à-dire :

- Achat de poignée en bec de cannes
- Miroirs en angle
- Lavabos avec dégagement en dessous
- Avertisseurs visuels
- Avertisseurs sonores
- Comptoir de service à hauteur ajusté visant à servir la population

en générale

### **Ingénierie**

Revitaliser tous les bâtiments municipaux et services extérieures

Exemple :

· Revitaliser le bâtiment 1333 boul. Chomedey, faire une entrée en pente douce qui servirait à l'ensemble des usagers plutôt qu'une rampe d'accès pour les uns et un escalier pour les autres;

- Installer des portes coulissantes électriques pour remplacer les boutons de porte électriques (qui sont généralement inatteignables, brisés ou hors fonction) ;
- Redéfinir l'accès aux boutons de signaux sonores installer à plusieurs intersections de la ville (boutons abaissés mais surface en terre ou en gravier, donc inatteignable en fauteuil roulant ou en déambulateur).

### **Ressources Humaines**

Exemple :

· Mettre sur pied, un programme d'équité en matière d'emploi à la ville de Laval, afin d'augmenter la représentation des personnes

ayant des limitations fonctionnelles au-delà de 2.85% ;

· Mettre sur pied un programme de mentorat afin d'accompagner les employés ayant des limitations fonctionnelles à progresser dans la fonction publique municipale.

Communications

Exemple :

· Offrir le service d'interprétation gestuelle aux assemblées municipales.

### **Transports**

Revoir le système de transport accessible et adapté en collaboration avec la STL

Exemple : Innovation

· Revitaliser les circuits d'autobus afin de permettre l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite, sur les routes où il n'y a pas de trottoirs ;

· Mettre sur pied un projet pilote d'autobus montée- descendre à plancher bas, ayant comme circuit:

Centres d'achats  
Marché d'alimentation  
Pharmacie  
Institution financière

# 4

## COMMENT POUVEZ-VOUS GARANTIR L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS TOUTES LES INTERVENTIONS ?

Les élus ainsi que les gestionnaires seraient imputables de l'application de la Politique d'accessibilité universelle ;

·Former et sensibiliser tous les élus, employés et travailleurs sous-contractants à identifier les obstacles rencontrés par les citoyens ayant une limitation fonctionnelle et définir une ou des so-

lutions afin d'appliquer la Politique d'accessibilité universelle ;

·La diffusion de cette Politique serait confiée à l'agent responsable d'équité en matière d'emploi et de la politique sur l'accessibilité universelle. Il devra s'assurer que chaque service respecte ses engagements ;

# 5

## À QUELLE HAUTEUR VOUS ENGAGEZ-VOUS À BONIFIER LE BUDGET EN ACCESSIBILITÉ EN ATTRIBUANT UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

Il est difficile de répondre à cette question, car de nombreuses mesures sont sous la responsabilité de services différents. L'important est de s'assurer de la réalisation des actions prévus et de prévoir les budgets en conséquences au cours des 4 prochaines années.

En intégrant les principes d'accessibilité universelle dès la conception d'un projet, les solutions privilégiées seront simples et esthétiques à des coûts comparables à ceux d'une réalisation traditionnelle.



**MARC DEMERS**

**Mouvement Lavallois**

# 1

## QUELS MOYENS DÉPLOIEREZ-VOUS POUR QUE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SOIT UNE PRIORITÉ À LAVAL ?

Nous allons d'abord adopter et mettre en oeuvre une politique d'accessibilité universelle en collaboration avec les acteurs du milieu. Les différents gestes posés par l'administration municipale, sous l'impulsion du Mouvement lavallois et du maire Marc Demers, ont placé les bases pour rédiger une telle politique et en mettre de l'avant le plan d'action.

Ainsi, Laval valorise, à la grandeur de son territoire, l'accessibilité de l'ensemble des services et des installations sur le territoire, afin de permettre et même de favoriser l'autonomie, la mobilité et la

participation à la vie sociale de tous ses citoyens dans une totale vision d'inclusion.

Il faut ajouter que la Politique régionale de développement social, également adoptée cette année par la présente administration Demers, inscrit l'accessibilité universelle comme une priorité. Parmi les grandes orientations il faut retenir, entre autres, la volonté de reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes, ainsi que celle de soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être.

# 2

## DANS QUEL DÉLAI PRÉVOYEZ-VOUS ÉLABORER LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE TELLE QUE PRÉCISÉE DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE VILLE DE LAVAL ?

Le fait que cette Politique soit identifiée dans le Schéma d'aménagement, nous amène à définir et à faire connaître, dans les premiers mois du prochain mandat, un échéancier qui prévoira à la fois l'élaboration du projet, les consultations sur le projet avec les différents partenaires, les ajustements en fonction des commentaires reçus et enfin, la rédaction du projet final.

Il faut ajouter qu'il y a en ce moment sur la table un projet de refonte du Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité (CCCA). Ce projet a été présenté à la direction générale de la Ville que l'a bien accueilli. L'installation de cette refonte pourrait être vue comme un préalable à l'élaboration de la Politique.

Donc, compte tenu de la mécanique de consultation qu'implique un tel échéancier ainsi que les étapes qui doivent être franchies par la suite, nous pouvons avancer que nous ferons le travail avec diligence en ayant pour objectif d'adopter une telle politique sur l'accessibilité universelle, le plus tôt possible au cours de notre second mandat.

# 3

## DE QUELLE MANIÈRE COMPTEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE CETTE POLI- TIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

La Politique doit être élaborée avec des partenaires conjointement avec les services municipaux. Il est clair que la manière dont on la mettra en oeuvre, sa stratégie d'application, sera l'objet de discussions ouvertes, transparentes et consensuelles. Nous croyons en toute honnêteté qu'il serait donc tout à fait prématuré de présumer de quelle façon nous mettrons en oeuvre cette politique. D'abord parce que nous souhaitons connaître l'avis des partenaires et, ensuite, parce que cette politique est encore à rédiger.

Les options de mise en oeuvre sont sur la table. Nous croyons qu'il faut les définir avec les partenaires du milieu qui peuvent porter les préoccupations des principaux intéressés et des citoyens dans une plus large mesure.

À tout le moins, pour faire écho à la plateforme du ROPPHL, précisons qu'en ce moment et pour le prochain mandat la Ville poursuivra son action en s'assurant la Politique telle qu'élaborée soit portée par les services directement concernés de la Ville de Laval et ce sur l'ensemble des aspects

mentionnés au point 1.4 de cette plateforme (architecture, urbanisme, programmes, services, emplois, communications, formation et sensibilisation).

De plus, il faut considérer que le nouveau Schéma d'aménagement amènera une revue en profondeur de toute notre réglementation qui a été écrite et qui n'a pas changé depuis plusieurs décennies, une époque où les préoccupations concernant l'accessibilité universelle n'étaient pas prises en compte. Nous nous engageons à ce que la révision de cette réglementation tienne clairement compte de l'accessibilité universelle dans le développement de la ville.

Par ailleurs, l'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) constitue aussi un promoteur immobilier important qui vise principalement l'offre de logement aux citoyens défavorisés et pour lequel l'administration municipale peut fixer des balises et des objectifs de réalisation. Nous nous engageons à ce que l'OMHL mette au centre de ces projets de développement l'accessibilité universelle.

# 4

## COMMENT POUVEZ-VOUS GARANTIR L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS TOUTES LES INTERVENTIONS ?

Le Schéma d'aménagement dûment adopté indique que la Ville de Laval a l'intention «d'rénavant de développer et de redévelopper les milieux de vie de façon à leur donner une échelle humaine». Ce document majeur pour la Ville de Laval, et pour tous ses citoyens, est totalement endossé par le Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers. C'est la feuille de route de l'administration municipale qui vient s'ajouter à la vision «urbaine de nature» et à la Planification stratégique 2020.

D'ailleurs dans ce document, sous le thème «humaine de nature» le troisième objectif indique l'intention de l'administration de «coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle». On y mentionne également que cette volonté se traduira l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens,

particulièrement pour les plus vulnérables. Par ailleurs, il faut savoir que le Schéma décrit ce qu'implique cette dimension humaine des milieux de vie comme étant la nécessité «d'intégrer au divers projets le design urbain, les principes d'écomobilité et d'accessibilité universelle, qui visent à mettre les citoyens au coeur de la planification, quels que soient leur âge, leur condition physique et leurs modes de déplacement».

Il y a là des garanties claires et exigeantes concernant l'accessibilité universelle qui ne peuvent être ignorées ni par l'administration municipale, ni par nous du Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers, d'autant qu'elles ont été écrites au cours de notre mandat et que nous y adhérons tout à fait.

# 5

## À QUELLE HAUTEUR VOUS ENGAGEZ-VOUS À BONIFIER LE BUDGET EN ACCESSIBILITÉ EN ATTRIBUANT UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

Sous l'égide du Mouvement lavallois et du maire Marc Demers, la Ville de Laval a intégré à ses nouvelles façons de faire des préoccupations qui concernent directement la question de l'accessibilité universelle.

Ses préoccupations se reflètent également au plan du budget, les appels d'offres et la réalisation d'infrastructures par exemple intègrent l'abaissement des trottoirs. Plus aucun trottoir ne se fait sans l'abaissement nécessaire à la bonne circulation des fauteuils roulants. Par contre on n'inscrit pas spécifiquement dans l'enveloppe globale le coût de ce type de mesures.

Cependant, en fonction des priorités inscrites dans la Politique d'accessibilité universelle, on sera en mesure de bien évaluer les ressources financières requises et le rythme qu'on pourra adopter.



**SONIA BAUDELLOT**

**Avenir Laval**

# 1

## QUELS MOYENS DÉPLOIEREZ-VOUS POUR QUE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SOIT UNE PRIORITÉ À LAVAL ?

S'engage à mettre sur pied un vrai Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité à la ville de Laval (CCCAL)

Actuellement Le Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité de Laval est présidé par un membre du conseil municipal et coordonné par une régisseuse du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, ce qui fait en sorte que les plans d'action annuels sont construits uniquement sur l'expertise et le bon vouloir des personnes présentes sur le comité. Il n'y a pas là la volonté d'avoir une coordination centrale de l'action municipale en matière de « personnes handicapées » et plus spécifiquement en ce qui a trait à l'accessibilité universelle.

La ville de Laval ne fait que se conformer à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration en produisant annuellement un plan d'action à l'égard de l'intégration des personnes handicapées. Bien souvent, les actions sont reportées d'année en année.

L'administration actuelle n'a jamais consulté les citoyens et les différents acteurs concernés lors de la production du plan d'action à l'égard de l'intégration des personnes handicapées.

# 2

## DANS QUEL DÉLAI PRÉVOYEZ-VOUS ÉLABORER LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE TELLE QUE PRÉCISÉE DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE VILLE DE LAVAL ?

Pour l'équipe Avenir Laval, les citoyennes et citoyens de Laval sont en droit de s'attendre à une administration moderne, responsable et à l'écoute des besoins réels de ses citoyens. C'est ce que nous ferons lorsque nous mettrons sur pied la Politique globale d'accessibilité universelle et le programme visant l'intégration des personnes handicapées en terme d'aménagement du territoire, de transport collectif (transport adapté et mise en accessibilité du réseau régulier), d'habitations (HLM + administration du programme d'adaptation domiciliaire - SHQ), de sport et loisir et de sécurité publique.

Ainsi, nous n'élaborerons pas ces derniers derrière des portes closes. Votre communauté, en particulier le ROPPHL qui est un acteur très important à Laval en ce qui a trait à la thématique « personnes handicapées », sera associée de près à cette démarche. Le CCAL également. En fait, nous ferons de celui-ci l'organe central dans l'élaboration de la politique. Des ressources décisionnelles de tous les services de la ville y seront greffées et pourront adéquatement éclairer celui-ci dans ses délibérations.

# 3

## DE QUELLE MANIÈRE COMPTEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE CETTE POLI- TIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

L'administration actuelle démontre l'absence d'un réflexe « accessibilité universelle » dans plusieurs services de la Ville de Laval. Il en résulte la mise en œuvre de programmes et services municipaux qui ne sont pas accessibles universellement. De plus, les ressources sont limitées pour la mise en œuvre du plan d'action à l'égard de l'intégration des personnes handicapées.

Avenir Laval - Équipe Sonia Baudelot s'assurera d'intégrer adéquatement chaque citoyen de la ville de Laval à travers des politiques, des services et des projets adaptés aux différentes réalités de chacun.

# 4

## COMMENT POUVEZ-VOUS GARANTIR L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS TOUTES LES INTERVENTIONS ?

Le Schéma d'aménagement dûment adopté indique que la Ville de Laval a l'intention « dorénavant de développer et de redévelopper les milieux de vie de façon à leur donner une échelle humaine ». Ce document majeur pour la Ville de Laval, et pour tous ses citoyens, est totalement endossé par le Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers. C'est la feuille de route de l'administration municipale qui vient s'ajouter à la vision « urbaine de nature » et à la Planification stratégique 2020.

D'ailleurs dans ce document, sous le thème « humaine de nature » le troisième objectif indique l'intention de l'administration de « coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle ». On y mentionne également que cette volonté se traduira l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens, particulièrement pour les plus vulnérables.

Par ailleurs, il faut savoir que le Schéma décrit ce qu'implique cette dimension humaine des milieux de vie comme étant la nécessité « d'intégrer au divers projets le design urbain, les principes d'écomobilité et d'accessibilité universelle, qui

visent à mettre les ci-toyens au cœur de la planification, quels que soient leur âge, leur condition physique et leurs modes de déplacement ».

Il y a là des garanties claires et exigeantes concernant l'accessibilité universelle qui ne peuvent être ignorées ni par l'administration municipale, ni par nous du Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers, d'autant qu'elles ont été écrites au cours de notre mandat et que nous y adhérons tout à fait.

Nous nous engageons à ce que le principe d'accessibilité universelle soit traité au plus haut niveau de notre future administration lavalloise. À notre sens, la problématique de l'accessibilité universelle est transversale à l'ensemble des interventions de la Ville de Laval. Il doit donc y avoir un réflexe fort en ce sens. Aucune politique, programme ou service ne peut être élaboré sans être passé sous la loupe de l'accessibilité universelle. Ainsi, nous garantissons que toutes les interventions seront incluses dans tous les plans d'aménagements de la ville de Laval en collaboration avec le Regroupement des organismes de promotion des personnes handicapées de Laval (ROPPHL).

# 5

**À QUELLE HAUTEUR VOUS ENGAGEZ-VOUS À BONIFIER LE BUDGET EN ACCESSIBILITÉ EN ATTRIBUANT UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?**

Question non répondue.



# **ALAIN LECOMPTE & CYNTHIA LEBLANC**

**Alliance des Conseillers Autonomes  
(ACA)**

# 1

## QUELS MOYENS DÉPLOIEREZ-VOUS POUR QUE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SOIT UNE PRIORITÉ À LAVAL ?

Nous croyons, sauf exception, que les bâtiments de la ville et les OSBL sont conformes. Par contre, pour les lieux publics, nous avons certainement à mettre les bouchées doubles. En ce qui concerne les bâtiments privés accessibles au public, nous allons vérifier notre service de contentieux et voir ce qu'il est possible de faire. Nous avons d'ailleurs quelques idées sur la question, qui trouvent une réponse dans les questions qui nous ont été soumises.

# 2

## DANS QUEL DÉLAI PRÉVOYEZ-VOUS ÉLABORER LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE TELLE QUE PRÉCISÉE DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE VILLE DE LAVAL ?

Ces critères devraient être en fonction vers juin 2018, et pleinement opérationnels dans les décisions quotidiennes de l'urbanisme.

Nous rejoignons ainsi votre recommandation 2.7 de votre Forum de la Grande Concertation de 2016, qui recommandait que ville de Laval, intègre dans sa réglementation d'urbanisme, des normes d'accessibilité universelle applicables à tous les types d'habitation.

# 3

## DE QUELLE MANIÈRE COMPTEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE CETTE POLI- TIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

Bien souvent, les politiques d'une ville sont là pour épater un auditoire ou donner l'impression que la ville fait quelque chose, mais dans les faits, rarement une politique bureaucratique a un effet concret, au provincial comme au municipal. Pensons au plan de la mobilité durable, où des mots bureaucratiques communs comblent un vide d'action, ou bien celle de la politique de l'urbanisme durable.

De plus, nous ne sommes pas un parti, qui prône l'expansion de la bureaucratie, croyez-nous, elle est bien assez en expansion comme cela depuis 2013 !

Plutôt que d'instaurer une politique, nous allons davantage implanter une directive à l'urbanisme où lors de toute nouvelle construction, de la ville ou privée, ou de lieux, ils devront intégrer les critères de l'accessibilité universelle.

Cela sera bien plus efficace.

# 4

## COMMENT POUVEZ-VOUS GARANTIR L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ACCESSI- BILITÉ UNIVERSELLE DANS TOUTES LES INTERVENTIONS ?

Nous croyons qu'un organisme reconnu, tel que le ROPPHL, aurait et pourrait certainement jouer un rôle de vérificateur des nouveaux édifices à Laval, municipaux ou d'ordre privé. On sait que des plans sont émis à la ville, dans le processus d'autorisation. Cela serait certainement le bon moment pour valider si l'accessibilité pour personnes à mobilités réduites est présente et conforme.

Nous rejoignons encore une fois, l'une de vos recommandations, la 1.7 pour être plus précis de votre Forum de la Grande Concertation de 2016, qui recommandait une approche intégrée dans la réalisation des projets, en amont, visant à tenir compte des besoins des personnes handicapées.

# 5

## À QUELLE HAUTEUR VOUS ENGAGEZ-VOUS À BONIFIER LE BUDGET EN ACCESSIBILITÉ EN ATTRIBUANT UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

La vérification des plans de bâtiments requiert un œil expert et comme nous disons précédemment, un organisme tel que le ROPPHL, pourrait nous recommander une ou deux personnes qui travailleraient à l'urbanisme à temps plein, et serait payé par la ville bien évidemment.

Par ailleurs : l'instauration des nouveaux critères de constructions, sur cette question d'accessibilité justement, rendra inutile toute campagne sur l'accessibilité universelle par nos services de communications, puisque peu importe la prévention faite, les critères d'accessibilité universelle seront maintenant présents.



**JEAN-CLAUDE GOBÉ**

**Action Laval**

Le parti Action Laval n'a pas répondu aux questions du ROPPHL dans les délais demandés. Toutefois, le ROPPHL tenait à partager le communiqué de presse diffusé le 27 octobre 2017, par Action Laval, mentionnant ses engagements en matière d'accessibilité universelle.



**COMMUNIQUÉ**  
Pour publication immédiate

## **JEAN-CLAUDE GOBÉ S'ENGAGE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

**Laval, le 27 octobre 2017 – Lorsqu'il sera élu maire de Laval, le chef d'Action Laval et candidat à la mairie, Jean-Claude Gobé, élaborera la Politique d'accessibilité universelle et mettra sans délais en place un Comité permanent sur l'accessibilité à la Ville de Laval.**

### **La municipalité doit montrer l'exemple**

Pour Jean-Claude Gobé, il est du devoir de la municipalité de montrer l'exemple en matière d'accessibilité universelle : « tout commence par la ville, nous sommes ceux qui devons montrer l'exemple en premier lieu, puis nous sommes ceux qui doivent régler et faire appliquer nos règlements », a-t-il déclaré ; « Nous devons voir plus loin que seulement l'aménagement de notre territoire, adapter nos pratiques et nos infrastructures pour garantir l'autonomie du plus grand nombre ».

### **Un Comité sur l'accessibilité universelle**

Afin de préparer au mieux la politique et de l'appliquer, Jean-Claude Gobé mettra en place un Comité permanent sur l'accessibilité universelle : « ce comité qui relèvera du Comité Exécutif sera composé de citoyens vivant avec un handicap et d'experts dans tous les domaines pertinents, ergonomie, urbanisme, etc. », explique-t-il, « ce comité sera permanent et accompagnera d'abord la Ville dans l'élaboration de sa politique, dans son application puis en assurera un suivi serré ».

En conclusion, Jean-Claude Gobé souligne l'importance de plus d'une vingtaine d'organismes actifs à Laval en matière d'accessibilité : « un grand nombre de Lavallois et de Lavalloises vivant avec la maladie ou avec un handicap bénéficient de leur travail quotidiennement » ; « voilà pourquoi je réitère mon engagement de revoir complètement le financement de nos partenaires organismes pour les financer de façon récurrente en soutien à leur mission plutôt que pour des projet précis assortis de conditions ».



/ ROPPHL

**ROPPHL**

387, boul. des prairies, bureau 017  
Laval (Québec) H7N 2W4  
Tél. 450-668-4836

[www.ropphl.org](http://www.ropphl.org)